

Grippe A H1N1

Au mois de juillet, la Fédération a eu des échanges avec les autorités de la santé publique du Québec sur les précautions à prendre s'il y avait résurgence de la grippe A H1N1, plus particulièrement en ce qui concerne les professionnelles en soin enceintes. Les correspondances des 30 juin, 3 et 16 juillet ont fait état du contenu de ces échanges.

Le décès d'une jeune femme enceinte la semaine dernière à Montréal a soulevé de nouvelles questions et inquiétudes dans les milieux de la santé et de l'éducation. En réaction à cette situation, les responsables de la santé publique du Canada et du Québec ont réaffirmé publiquement que les directives émises en juin dernier étaient toujours de mise compte tenu du faible taux

de complications et de décès observé jusqu'ici. Les autorités estiment que les mesures pour minimiser la propagation du virus – lavage de main, isolement des personnes présentant des symptômes, utilisation du coude lors de quintes de toux, etc. – sont suffisantes.

En ce qui a trait à la question du retrait préventif des femmes enceintes, le ministre de la Santé attend un avis de l'Institut national de santé publique à ce sujet. Dans ce contexte, l'information transmise par la FIQ dans sa correspondance du 16 juillet 2009 demeure pertinente.

La travailleuse enceinte œuvrant en milieu de soins peut exercer le droit au retrait préventif (RPTE) conformément aux dispositions de l'article 40 de la Loi sur la



santé et la sécurité au travail afin d'être affectée, pour toute la durée de sa grossesse, ou jusqu'à ce que les connaissances épidémiologiques en justifient la modification, à « des tâches n'impliquant pas de contacts rapprochés auprès de la clientèle présentant un syndrome d'allure grippale (SAG) ou une infection à influenza A (H1N1) confirmée ».

La Fédération continuera à suivre de près l'évolution de la situation.

Cliniques d'avortement

Le ministre Yves Bolduc a été critiqué il y a deux semaines en voulant imposer l'application des normes de salle d'opération aux cliniques qui offrent des services d'interruption de grossesse depuis plus de vingt ans. Le ministre prétendait que le Collège des médecins lui avait recommandé une telle mesure alors que celui-ci disait qu'il n'avait jamais demandé ça.

La FIQ a pris position dans le débat en publiant un communiqué pour insister sur la nécessité de maintenir l'accès libre et gratuit des femmes à l'avortement.

Devant l'évidence qu'il n'y avait aucune raison pour exiger que les avortements soient effectués dans un environnement chirurgical, le ministre a finalement reculé et il s'est engagé à retirer ces interventions de la Loi 34. Pour plusieurs, cet épisode laisse des doutes sur la capacité du ministre à assumer ses fonctions.

Période estivale

L'été à peine arrivé tire déjà à sa fin. Depuis une semaine, on sent que le mouvement de retour au travail est amorcé. Cependant, bon nombre de personnes ont eu la sagesse de patienter jusqu'en août pour prendre leurs vacances annuelles. Comme ces vacancières, l'actualité vit aussi au rythme des beaux jours d'été et offre donc peu d'information pour alimenter la publication du FIQ Express.

Dès le 9 septembre, l'été sera chose du passé et le rythme régulier des activités et des publications du FIQ Express reprendra son cours habituel.